

Que le tarif douanier du Dominion devrait être réglé, non sur l'idée protectionniste comme il l'est maintenant, mais sur les seuls besoins du service public, . . . que les intérêts les plus considérables du Canada exigent la suppression de cet obstacle aux progrès du pays par l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne commettant pas d'injustice pour aucune classe, donnera l'impulsion au commerce intérieur et extérieur et hâtera le retour de la prospérité.

Voici maintenant la manière dont le parti libéral entendait appliquer ce principe :

Qu'à ces fins, le tarif devrait être limité aux besoins d'une administration honnête, économique et efficace; qu'il devrait être remodelé de telle sorte que les objets nécessaires à la vie soient francs de droit ou au moins frappés aussi légèrement que possible, de manière à assurer une plus grande liberté d'échange avec le monde entier, plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Voit-on dans ce qui précède quoi que ce soit faisant une obligation à un gouvernement libéral de renoncer au principe de la taxe indirecte pour adopter celui de la taxe directe? Il n'y a rien de cela. Il y est question d'un tarif douanier, d'un revenu prélevé au moyen de droits de douane.

Ce projet de résolution ne contient un mot indiquant que le parti libéral a donné au Gouvernement, à son arrivée au pouvoir, instruction d'abandonner les méthodes suivies jusqu'alors, de prélever directement les impôts que fournissaient les droits de douanes et d'accise avant de recourir à des taxes fixes, grevant les immeubles ou provenant d'autres sources; non, car on voulait continuer ce système d'après lequel une grande partie des revenus provenait du tarif douanier. Nous avons continué cette politique tarifaire, et voilà comment nous prélevons notre revenu maintenant. Nous augmentons, cependant ce dernier en imposant des droits sur les importations. C'est sir Wilfrid Laurier qui a proposé cette résolution que j'ai appuyée. La veille au soir, sir Wilfrid avait fait un discours à la convention. Le lendemain, quand les délégués se sont réunis et qu'ils ont présenté cette résolution, sir Wilfrid, en demandant qu'on adoptât cette dernière, dit :

Il ne me sera pas nécessaire d'insister longuement sur cette proposition, d'autant plus que c'est un plaisir pour moi de faire remarquer que le comité, chargé des résolutions qui devaient nous être soumises, s'en est tenu surtout aux limites sur lesquelles j'ai insisté dans mon discours d'hier soir.

Quelles étaient donc ces bornes-là? S'agissait-il du libre-échange tel qu'il existe en Angleterre, théorie dont nos adversaires parlent comme étant celle dont il se serait engagé à assurer le succès? A maintes et maintes reprises, on nous a répété que le

premier ministre s'était engagé à maintenir au Canada une politique de libre-échange telle qu'elle existe en Angleterre. En présentant ce projet de résolution, il a parlé d'un tarif qu'on devait imposer sur les articles qui font l'objet de nos importations, et voici ce qu'il disait—

L'hon. M. HAGGART: L'honorable député peut-il nier que le très honorable premier ministre a déclaré que l'obligation imposée à son parti, relativement au tarif, c'était l'établissement du libre-échange tel qu'il existe en Angleterre, et n'a-t-il pas à maintes et maintes reprises répété cette déclaration?

L'hon. M. PATERSON: Je ne nie pas cette dernière, puisque je vais la lire.

L'hon. M. HAGGART: Vous ne la niez pas?

L'hon. M. PATERSON: Non; je vais la lire, mais je suis prêt à nier que sir Wilfrid Laurier se soit engagé au nom du parti libéral à imposer la taxe directe et à ne pas tenir compte du tarif.

L'hon. M. HAGGART: Qui a jamais prétendu cela?

L'hon. M. PATERSON: C'est l'honorable député qui dit cela ou qui essaie à faire croire que c'est la conclusion que l'on doit tirer des paroles du premier ministre. . . .

L'hon. M. HAGGART: Pas du tout. En Angleterre c'est grâce à un tarif douanier qu'on prélève la plus grande partie des impôts.

Quelques VOIX: Non! non!

L'hon. M. HAGGART: Pardon, le tabac et le whiskey importés en Angleterre sont soumis à des droits tarifaires et d'accise.

L'hon. M. PATERSON: Oui, pour certains articles.

L'hon. M. HAGGART: On en trouve un grand nombre auxquels s'applique ce tarif douanier.

L'hon. M. PATERSON: Mon honorable ami sera-t-il content d'entendre l'opinion exprimée par sir Wilfrid Laurier en cette circonstance?

L'hon. M. HAGGART: Allez toujours.

L'hon. M. PATERSON: Je veux rappeler ce qu'il a dit afin de faire connaître en son entier cette opinion. On ne peut choisir une ou deux phrases d'un discours prononcé par quelqu'un pour juger ce dernier. Entre autres choses, sir Wilfrid Laurier a dit :

J'estime que cette politique devrait être basée sur le libre-échange tel qu'il existe en Angleterre. . . .